

14ème législature

Question N° : 26246	De M. Jean-Paul Dupré (Socialiste, républicain et citoyen - Aude)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité publique	Tête d'analyse > sécurité des biens et des personnes	Analyse > délinquance et criminalité. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : 07/05/2013 Réponse publiée au JO le : 27/08/2013 page : 9092		

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le développement inquiétant des phénomènes de délinquance, en particulier des cambriolages, dans l'Aude. En 2012, le nombre de cambriolages dans ce département a progressé de 58 % en zone gendarmerie et de 20 % en zone police. C'est une évolution qui place l'Aude au 6e rang au plan national. On relève, d'autre part, une augmentation de 9 % des atteintes volontaires à l'intégrité physique. Cette situation, qui devient chaque jour plus exaspérante pour la population et les élus, consacre la faillite de la politique menée dans le domaine de la sécurité publique dans les années 2002-2012 et qui s'est caractérisée par une réduction dramatique des moyens humains et matériels affectés à la police et à la gendarmerie nationale. Cette situation tout à fait intolérable appelle des mesures fortes et urgentes. Il lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les cambriolages, particulièrement traumatisants pour nos concitoyens, constituent depuis plusieurs années un problème majeur et appellent une réponse déterminée et plus efficace des forces de l'ordre. Le ministre de l'intérieur en a fait l'un des objectifs prioritaires fixés aux services de police et de gendarmerie pour 2013, notamment pour démanteler les équipes de malfaiteurs, souvent étrangères, spécialisées dans la délinquance sérieuse et itinérante. Le ministre a donné des instructions précises aux préfets et aux forces de l'ordre, leur demandant de mener une action globale combinant prévention et information (des particuliers comme des professionnels), surveillance, intervention et enquête judiciaire. Il a, notamment, demandé que le recours aux moyens de la police technique et scientifique soit systématisé, car les prélèvements de traces sont une des clés de l'élucidation. La coordination entre la police et la gendarmerie dans le cadre des cellules anti-cambriolages et des groupes d'enquête de lutte anti-cambriolages s'intensifie aussi, pour mener des actions au plus près des réalités locales et développer l'efficacité opérationnelle. Une réflexion sur le niveau de protection des habitations est également utile, ainsi qu'en témoignent les résultats encourageants obtenus avec le développement de la prévention dans les commerces (- 5,2 % de cambriolages de locaux industriels, commerciaux et financiers en 2012). Le ministre a également demandé aux services de police et de gendarmerie de multiplier les actions de prévention et de prendre toute initiative utile au niveau local pour développer, sur la base de diagnostics précis, des stratégies et des modes d'action déconcentrés, adaptés à chaque situation rencontrée dans les territoires. Le caractère fréquemment transnational de cette délinquance, impliquant en particulier des réseaux criminels originaires d'Europe orientale, exige également que la coopération entre les Etats, les justices et les polices judiciaires des pays concernés soit consolidée et approfondie. Tel a par exemple été le sens du déplacement effectué en Roumanie en septembre dernier par le

ministre de l'intérieur avec le ministre chargé des affaires européennes. La lutte contre cette délinquance passe aussi par la prévention. L'opération « tranquillité vacances » joue un rôle essentiel. La « participation citoyenne », qui traduit une volonté commune des élus et des habitants d'un quartier ou d'une commune de s'associer dans une démarche de solidarité de voisinage pour améliorer la sécurité de leur propre environnement (vigilance, surveillance mutuelle des habitations en cas d'absence...), dans un dispositif étroitement encadré par la gendarmerie ou la police nationales, est également utile. Comme dans d'autres domaines, par exemple celui de la lutte contre les violences aux personnes, c'est une action de fond qui est nécessaire et qui est engagée, avec pour objectif d'apporter des réponses durables. Cette action exige aussi des effectifs renforcés pour la police et la gendarmerie et une présence accrue sur le terrain. Tel est le sens de la politique conduite par le ministre de l'intérieur. Elle a pour objectif de produire des effets en profondeur, dans la durée, même si dans plusieurs territoires de premiers résultats encourageants et concrets témoignent du bien-fondé de l'action menée et de la mobilisation des forces de sécurité. Dans le Tarn par exemple, les cambriolages sont en légère diminution au cours des quatre premiers mois de l'année 2013 (- 0,83 % par rapport aux quatre premiers mois de l'année 2012). Dans le département limitrophe de l'Aude, les cambriolages ont baissé de 9,20 % au cours de cette même période. Ces chiffres incitent à poursuivre et à intensifier le travail entrepris.